

*Paris, le 21 janvier 2021*

## **NOTE AUX RÉDACTIONS**

Amélie de MONTCHALIN, Ministre de la Transformation  
et de la Fonction publiques  
se rendra dans le département de la Charente  
le vendredi 22 janvier

### **Tour de France de l'exécution des réformes en Charente**

Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques se rendra vendredi 22 Janvier 2021 dans le département de la Charente dans le cadre de son tour de France de l'exécution des réformes, à la suite de la publication du baromètre des résultats de l'action publique le 13 janvier, mis en ligne sur [gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement](https://gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement). Ce baromètre rend public les résultats département par département de 25 premières politiques publiques prioritaires du gouvernement.

Depuis 3 ans, la France se transforme: les résultats de l'action publique entreprise depuis 2017 sont là, le quotidien des Français change. Aucun territoire ne doit être oublié de la transformation du pays. C'est le combat du gouvernement pour les prochains mois.

Pour que les réformes s'appliquent partout, Amélie de Montchalin se rend ainsi dans un département par semaine pour faire le point sur l'avancement des politiques publiques, afin d'identifier les éventuels blocages dans leur exécution, en donnant la parole aux acteurs de terrain.

### **3 temps forts de la méthode de la Ministre, outre les visites terrain de projets illustrant le concret des réformes :**

- Un point avec les services de l'Etat pour identifier les freins à l'application de réformes essentielles au quotidien des Français.

- Un conseil des forces vives du département (élus locaux, associations, acteurs de la société civile, services de l'Etat déconcentré...) pour aborder très concrètement la situation locale pour toutes les politiques du baromètre.
- Un échange avec un groupe de 6 citoyens du département qui ont expérimenté l'outil pour l'améliorer en continu et échanger sur l'avancement des politiques du gouvernement en local

Accréditation obligatoire auprès de la préfecture de la Charente via l'adresse mail suivante : [pref-communication@charente.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente.gouv.fr)

**Port du masque obligatoire**